

BGer 2C 349/2021 vom 29. April 2021

Bundesgericht, 2021-04-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_2C_349_2021

FR: TF 2C 349/2021 du 29 avril 2021

IT: TF 2C 349/2021 del 29 aprile 2021

Regeste

Impôt fédéral direct, cantonal et communal ; révision | Finances publiques & droit fiscal

Erwägungen

E. 1

Par arrêt du 19 avril 2021, le Tribunal cantonal du canton de Vaud a rejeté le recours que A._____ avait déposé contre la décision sur réclamation du 5 mars 2021 rendue par l'Administration cantonale des impôts du canton de Vaud refusant de réviser les décisions de taxation le concernant pour les périodes fiscales 2008 à 2018 en matière d'impôt fédéral direct, cantonal et communal.

E. 2

Par courrier du 28 avril 2021, le contribuable a déposé auprès du Tribunal fédéral un recours contre la décision Fl.2021.0031 du Tribunal cantonal vaudois du 19 avril 2021. Il y expose son incompréhension face aux décisions de justice prononcées dans la procédure de divorce qui l'opposait à son ex-épouse et demande l'annulation de l'arrêt rendu le 19 avril 2021.

E. 3

Les recours auprès du Tribunal fédéral doivent notamment indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signés. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi l'acte attaqué viole le droit (art. 42 al. 1 et 2 LTF) et doivent se fonder sur les faits retenus par l'arrêt attaqué (art. 105 al. 1 LTF). En l'espèce, le courrier du recourant ne s'en prend pas au motif pour lequel l'instance précédente a rejeté le recours qu'il avait déposé devant elle.

E. 4

Dépourvu de motivation (art. 42 al. 2 LTF), le présent recours est ainsi manifestement irrecevable (art. 108 al. 1 let. b LTF) et doit être traité selon la procédure simplifiée de l'art. 108 LTF , sans qu'il y ait lieu d'ordonner un échange d'écritures. Succombant, le recourant doit supporter les frais de la procédure devant le Tribunal fédéral (art. 66 al. 1 LTF). Il n'est pas alloué de dépens (art. 68 al. 1 et 3 LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.